

DECISION
du Comité de Ministres de
l'Union économique Benelux
portant nomination
d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (97) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles, le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 4 novembre 1996 de la démission, avec effet au 1er décembre 1996, de Monsieur J.L.M. URLINGS en tant que juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice des Pays-Bas,

A pris la décision suivante:

Article 1er

Monsieur D.H. BEUKENHORST, conseiller au "Hoge Raad der Nederlanden", est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Luxembourg, le 12 février 1997.

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS